UE – Directive sur les semences

Par

Publié le 30/04/2004

Le Parti socialiste français a appelé la Commission de Bruxelles “à revoir son projet de directive européenne” autorisant un seuil de présence accidentelle d’OGM à hauteur de 0,3% à 0,5% dans les semences. Pour eux, “autoriser la présence accidentelle d’OGM dans les semences équivaut à accepter la contamination de toutes les semences, et donc la mise en danger de l’agriculture”.
De son côté, le collectif “Sauvons nos semences” a remis à la commissaire européenne à l’Environnement Margot Wallström, lundi 3 mai, une pétition signée par 200 000 citoyens de l’UE partisans d’un étiquetage le plus strict possible des semences transgéniques, à savoir le zéro technique. Mme Wallström a alors précisé que le projet de directive évoqué n’était pas la version finale.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/ue-directive-sur-les-semences/